

Des prairies permanentes plus productives dans un paysage de qualité en zone périurbaine. Exemple dans un Parc naturel régional

X. Pouille

Les prairies permanentes humides ont un intérêt particulier pour le maintien de la biodiversité et des paysages. Leur valorisation agricole n'est pas contradictoire avec la charte d'un Parc naturel régional, comme le prouvent les réflexions et actions engagées dans le Parc du Nord - Pas-de-Calais.

RÉSUMÉ

Le Parc naturel régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut s'étend dans une vallée alluviale humide en zone périurbaine, ce qui présente pour l'agriculteur des atouts et des contraintes. En concertation avec la profession agricole, le Parc aide les agriculteurs à gérer le paysage en facilitant par diverses initiatives le maintien des prairies permanentes humides, souvent concurrencées par le boisement : réorganisation foncière, diagnostic des prairies et amélioration par sursemis de ray-grass anglais et de trèfle blanc, aide à la restauration des clôtures, gestion contractuelle des prairies pour favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (fertilisation azotée limitée, fauche tardive, plantation de haies...), et enfin valorisation des prairies par la production de viande biologique en conditions extensives.

MOTS CLÉS

Amélioration pastorale, environnement, Nord-Pas-de-Calais, parc régional, prairie permanente, production de viande, sursemis, zone périurbaine.

KEY-WORDS

Beef production, city neighbourhood, environment, Nord-Pas-de-Calais, overseeding, pastoral improvement, permanent pasture, regional park.

AUTEUR

Chargé de mission Agriculture Environnement au Parc Naturel Régional Nord - Pas-de-Calais, 357, rue Notre Dame d'Amour, F-59230 Saint-Amand-Les-Eaux.

Situé entre Lille et Valenciennes, le Parc naturel régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut s'étend dans une vallée alluviale humide sur 25 000 ha de terres agricoles dont 5 000 ha de prairies. Dès 1968, certaines communes de cette région se sont engagées dans une charte dont les objectifs sont de :

- protéger et promouvoir le patrimoine naturel et culturel,
- assurer un développement économique et social,
- sensibiliser et informer.

Depuis, 52 communes adhèrent à cette démarche, ce qui leur vaut une reconnaissance particulière du Ministère de l'Environnement avec le label «Commune du Parc naturel régional». Ces trois axes préférentiels de la charte constitutive ont permis de mobiliser des moyens pour l'éducation à l'environnement, l'aménagement de sites pour l'accueil du public et la protection des milieux les plus riches.

De plus, depuis trois ans, le Parc naturel régional a renforcé ses missions en concertation avec la profession agricole. **L'accent est mis sur une gestion plus contractuelle de l'espace afin de mieux protéger et valoriser les paysages et l'environnement.**

Aujourd'hui, **en collaboration avec tous les acteurs locaux, la prairie humide reprend peu à peu ses lettres de noblesse.** Rappelés régulièrement par le Parc naturel régional, réaffirmés par les associations de protection de l'environnement, et aujourd'hui repris en écho par certains acteurs de la profession agricole, ses intérêts biologiques, hydrauliques, ou fourragers sont de nouveau reconnus.

C'est en grande partie grâce à l'intérêt biologique de ses prairies que la petite région agricole de la Scarpe a été répertoriée à plusieurs titres :

- en 1991, en tant que «Secteur d'intérêt biologique remarquable», reconnu au titre des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) par le Ministère de l'Environnement ;
- en 1993, en tant que «Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux en France» (ZICO NC 01).

1. Les prairies humides : atouts et contraintes

■ Richesse écologique de ces prairies

De faible altitude (18-20 m), cette zone alluvionnaire se caractérise par une omniprésence de l'eau. Cette eau, longtemps "chassée" pour cultiver les terres est aujourd'hui une des composantes fortes de l'identité du territoire. A elles seules, ces prairies humides sont à l'origine de nombreux atouts :

- Richesse floristique : une mosaïque végétale est un formidable réservoir génétique où, dans les conditions les plus humides, se développent les cirses des marais et la reine des prés.

- Richesse faunistique : un tel milieu, propice aux espèces paludicoles, accueille aussi l'avifaune migratrice.
- Richesse paysagère de ce secteur composé d'une alternance de prairies, de roselières, de forêts (plus de 5 000 ha), de canaux et de fossés de drainage.
- Et, bien sûr, atout hydraulique car ces prairies assurent un effet tampon en période de crues.

■ L'implantation du Parc naturel régional en zone périurbaine

Cette richesse écologique des prairies est d'autant plus remarquable que l'on se situe dans une région très industrielle, marquée par l'exploitation de la mine, et qui reste un secteur très peuplé. C'est pourquoi, l'activité agricole doit aussi gérer cette pression urbaine. Face à une densité de population de 633 habitants/km² sur l'arrondissement de Valenciennes, **l'agriculture locale s'est façonnée à ce contexte particulier.**

Pour l'agriculteur et sa famille, la ville offre une infrastructure, des services, une vie culturelle et sociale importante. Par la présence de bassins d'emploi de proximité, la pluri-activité est relativement facile pour un éleveur. Certaines exploitations peuvent profiter de ce potentiel de consommateurs pour développer la vente directe dans un but de complément de revenu et les démarches individuelles de mise en place de circuits courts pour la commercialisation sont facilitées. L'accueil du public, notamment des scolaires, est également une voie de diversification.

L'agriculteur qui exploite des prairies humides dans ces conditions peut répondre à une demande sociale croissante. Son activité professionnelle est en effet considérée comme nécessaire à la qualité de l'environnement.

Enfin, comme dernier atout de ce territoire périurbain, il faut reconnaître aux agriculteurs le rôle majeur qu'ils peuvent jouer pour assurer une continuité entre différents milieux naturels isolés. C'est à cette notion de lien biologique, de coulée ou de ceinture verte que la prairie peut contribuer.

Si le développement agricole s'effectue, non par rapport au contexte local, mais en voulant appliquer un modèle type inadapté au contexte périurbain, l'installation d'un jeune éleveur risque d'être vite un échec. D'autant plus que **les obstacles sont connus :**

- En secteur périurbain, la pression foncière reste la contrainte forte. Cette insécurité foncière peut parfois entraver le dynamisme et donc limiter les investissements en faveur d'une prairie qui ne sera, alors, jamais pérenne. En se développant, les agglomérations grignotent des terrains qui n'ont plus alors de vocation agricole. Dans ces conditions, l'occupation de certaines prairies reste précaire et les fumures sont limitées. D'un point de vue agronomique, la prairie s'appauvrit et ne donne plus satisfaction à l'éleveur qui se tourne alors vers d'autres fourrages, tel que le maïs.

- Les conflits de voisinage sont aussi parfois un obstacle majeur pour que se maintienne le pâturage en zone périurbaine. En effet, de par un manque de connaissance réciproque entre les agriculteurs ou les néoruraux et les urbains, l'activité d'élevage ne cohabite pas toujours très bien. Odeurs, circulations de véhicules ou de cheptel sont autant de causes de rupture de dialogue. Il faut ajouter à cela quelques situations de vandalisme qui attisent parfois les problèmes de relations.

Enfin, le dernier handicap vient du fait que, dans un tel contexte de pression foncière, les spéculations individuelles bloquent certaines stratégies collectives. Pour vendre au mieux, les démarches isolées sont souvent les plus appréciées, ce qui freine les relations entre les agriculteurs eux-mêmes.

2. Les nouveaux enjeux

■ Producteurs de lait et de viande, gestionnaires des paysages

Comme le dit D. Mio, Président du Parc naturel régional : *“Depuis toujours, les agriculteurs ont su produire du lait et de la viande en s'adaptant à chaque fois aux conditions pédoclimatiques. Aujourd'hui, la demande se manifeste également pour produire et gérer un paysage de qualité”*. **C'est pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent répondre à ces nouveaux enjeux que le Parc naturel régional a pris différentes initiatives :**

- en premier lieu, améliorer la gestion fourragère des prairies en s'appuyant sur les acquis de la recherche agronomique ;
- ensuite, restaurer sur ces prairies un paysage de qualité caractéristique du territoire ;
- enfin, pérenniser ces actions en intégrant une valorisation économique de ces prairies grâce à une production de viande de qualité.

Ces actions s'appuient sur un constat réalisé en 1994 sur plus de 200 prairies étudiées : dans les 5 années à venir, la plupart de ces prairies devraient conserver une vocation agricole mais 15% seraient remplacées par l'urbanisation ou le boisement, notamment la populi-culture.

■ Parcelles à vocation herbagère ou à vocation forestière ?

Dans ce secteur périurbain, en zone alluviale humide, les conditions de pâturage sont parfois difficiles. Un parcellaire morcelé qui nécessite des charges plus élevées (en clôture notamment), un accès rendu plus difficile par un maillage routier parfois dense, une activité d'élevage qui souffre des aléas du marché de la viande bovine, sont autant d'obstacles au maintien des prairies.

Dans ces conditions de déprise agricole, les propriétaires ne trouvent parfois plus d'éleveurs pour occuper leurs terres. **Le boisement est alors séduisant même s'il n'est pas toujours justifié d'un point de vue sylvicole.** En effet, certains terrains humides sont plantés en peupliers qui ne feront jamais de bois de qualité en raison des excès d'eau. De plus, peu motivés par le bois lui-même, et cherchant à minimiser les investissements, beaucoup ne réalisent pas les travaux de suivi des premières années : pas ou peu de tailles régulières, pas d'éclairage, pas d'entretien du couvert.

En revanche, l'intérêt du propriétaire est de retirer un minimum de revenu au delà d'une rotation (revenu faible après 20 ou 25 ans dans ces conditions de production), mais surtout d'être exonéré d'impôts fonciers pendant 30 ans et de répondre à une demande importante d'activités de loisir comme la chasse (demande liée aussi au contexte périurbain). Pour un propriétaire citadin, le fait de pouvoir rester « libre sur ses terres » contrairement à ce qu'impose le statut du fermage est aussi un argument très important pour convertir une prairie en boisement.

Enfin, la toute récente prime européenne au boisement des terres agricoles qui, valable sur toute la France, propose dans le département du Nord une indemnité de 1 000 F/ha pendant 7 ans pour la plantation de peupliers est une donnée supplémentaire qui va à l'encontre du maintien des zones pâturées.

3. Les conditions du maintien des prairies humides

■ Une réorganisation foncière qui enrichit le milieu biologique

Les autres éléments de l'étude menée sur les prairies montrent qu'une parcelle sur 5 fait moins de 2 ha et se situe à plus de 2 km du siège de l'exploitation. Dans ces conditions, une opération d'aménagement foncier serait favorable au maintien des prairies. Une réorganisation foncière permettrait d'avoir de plus grandes parcelles fourragères où l'utilisation du matériel serait plus rationnelle et l'herbe mieux gérée. Le Parc naturel régional est donc favorable à de tels aménagements à condition que l'on maintienne un maximum de haies ou d'alignements d'arbres. De plus, le Parc est convaincu qu'une réorganisation foncière peut être favorable à l'agriculture tout en enrichissant le milieu biologique. Il suffit pour cela d'avoir la volonté de replanter des haies ou des alignements d'arbres, de maintenir un certain nombre de mares, voire même d'en recréer dans les "mouillères", et de ne pas combler systématiquement le réseau de fossés quand cela n'est pas justifié.

■ Une meilleure valorisation agronomique des prairies

“Sur notre petite région d'élevage, la prairie a encore toute sa place à condition qu'elle fournisse une herbe de qualité et réponde aux besoins de l'éleveur” précise P. CORDIER, agriculteur, et responsable de la commission Agriculture - Environnement du Parc naturel régional.

De nombreux diagnostics réalisés par le G.N.I.S. (Groupement National Interprofessionnel des Semences, cf. article de B. LAFFINEUR, même ouvrage) montraient en effet que **les prairies étaient dégradées, alors que les conditions pédoclimatiques laissaient présager un potentiel élevé.**

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la communication et l'information sur la valeur fourragère des prairies sont donc renforcées. Une collection fourragère implantée par le GNIS permet d'étudier le comportement de certaines espèces et de certaines variétés dans les conditions locales. En complément de cette collection et en collaboration avec le GNIS, **le Parc a mené des essais de rénovation de prairies. Le semoir de semis direct Sulky Unidrill a été retenu, puis acheté par le Parc naturel régional et mis à la disposition des agriculteurs.**

Les élus locaux ont été convaincus de l'intérêt technique et environnemental d'un semoir permettant de réaliser des sursemis, pour réimplanter une espèce fourragère tout en conservant un maximum de diversité floristique. Les arguments paysagers et floristiques justifient une telle opération qui permet de répondre à la demande sociale de paysage de qualité en milieu périurbain où l'image de la prairie pâturée est importante. **Ce besoin collectif de paysage herbager a un coût qui ne peut pas être pris en charge uniquement par la profession agricole.** Les agriculteurs s'investissent dans la reconquête du paysage ; ils ne produisent pas uniquement une valeur marchande. Leur rémunération doit donc être complétée par un financement public. Pour le Ministère de l'Environnement, le Département et la Région qui ont cofinancé cette acquisition, ce semoir symbolise le fait de pouvoir concilier production agricole et environnement.

Aujourd'hui, ce semoir est géré par un jeune agriculteur qui a été formé au diagnostic de prairie par le GNIS et qui peut donc conseiller les autres éleveurs avant d'intervenir. Responsable de l'entretien de ce matériel, il est le seul à pouvoir s'en servir et se déplace à la demande. Relais indispensable sur le terrain, ce matériel restaure environ une centaine d'hectares de prairies par an.

■ Une gestion contractuelle des prairies pour restaurer un paysage de qualité caractéristique du territoire

Le volet environnemental de la PAC (Politique Agricole Commune) a permis aux agriculteurs volontaires de s'engager dans des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Pour cela, le Parc

naturel régional a élaboré des contrats environnementaux différents selon les secteurs et en fonction de la richesse du site. La réduction de la fertilisation azotée pour augmenter la diversité floristique, le retard des dates de fauche pour favoriser la nidification, la plantation d'alignements de saules sur les prairies sont autant d'engagements volontaires que les agriculteurs peuvent suivre.

Animées avec la Chambre d'Agriculture, **ces opérations locales remportent un vif succès**. Après 2 ans d'animation, déjà plus de 110 éleveurs se sont engagés à modifier leurs pratiques. 40% des surfaces de prairies concernées sont actuellement protégées soit un total de 1 300 ha. **Grâce à ces nouveaux engagements sur 5 ans, la structure paysagère des prairies se reconstitue** avec, depuis cet hiver, une restauration d'alignements de plus de 4 000 saules plantés durant l'hiver 1996/1997.

■ Des sites remarquables valorisés grâce au pâturage : une production de viande bovine biologique sur des prairies marécageuses...

Pour les parcelles particulièrement riches, le Parc naturel régional propose une convention de gestion particulière en plus du contrat agri-environnemental. Cette convention prévoit une gestion par pâturage extensif aménagé en fonction des différents relevés floristiques et faunistiques. Un pâturage extensif par des animaux adaptés aux conditions humides permet de ré-ouvrir ces milieux. Deux sites d'une dizaine d'hectares chacun sont gérés ainsi par des animaux de la race Aure-Saint-Girons (Casta).

Le but de ces deux expériences, dont l'une se fait sur un terrain appartenant au Conseil Général du Nord, est de **prouver que l'on peut enrichir un milieu humide d'un point de vue biologique tout en produisant une viande de qualité**. Sur un des deux sites, la filière de valorisation choisie par l'éleveur est la production de viande biologique. Le projet prévoit un suivi de 5 ans, période durant laquelle le Parc naturel régional et le GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord - Pas-de-Calais) accompagnent l'éleveur dans sa démarche.

■ Pour certaines parcelles, restauration de leur vocation de pâture

Certaines prairies sont parfois mal exploitées car les travaux d'entretien ne sont plus réalisés (clôtures en mauvais état, accès difficiles, parcs de rassemblement dégradés...). **Pour redonner une vocation de pâturage à ces prairies, le Parc naturel régional propose aux agriculteurs de restaurer les infrastructures** herbagères afin de permettre une meilleure gestion de l'herbe.

Pour cela, une partie des coûts de réalisation de certains travaux est prise en charge à hauteur de 50% : 40% proviennent du Ministère de l'Agriculture (Fonds de Gestion de l'Espace Rural), 10% du Parc.

Ces travaux doivent être réalisés par rapport à un cahier des charges. Il s'agit des travaux de pose de clôtures, de constructions de parcs de rassemblement, de couloirs de contention, ou des travaux concernant les points d'eau. En 1997, 300 ha de prairies seront ainsi restaurés. Pour pouvoir participer à cette opération, les agriculteurs doivent s'engager dans un contrat agri-environnemental du type des deux opérations locales (Vallée de la Scarpe ou Vallée de la Hayne).

Conclusion

Le diagnostic fourrager a été à la base de plusieurs actions menées par le Parc naturel régional. C'est cette étape de diagnostic mené par le GNIS du Nord - Pas-de-Calais qui a révélé aux éleveurs le réel besoin de restauration des prairies. De là, est née une demande locale qui s'est transformée en volonté politique orchestrée par le Parc.

Pour pérenniser ces actions environnementales, en étroite collaboration avec la profession agricole, le Parc naturel régional a renforcé les actions économiques **en faveur du développement de filières de productions agricoles de qualité** reconnues officiellement par le Ministère de l'Agriculture. Pour cela, 3 éléments majeurs ont été retenus :

- développement des élevages de bovins pour une plus grande production de viande "Belle bleue" en Label Rouge ;
- développement de la production de viande bovine issue de l'agriculture biologique ;
- développement de la filière expérimentale de production de veau de lait en race "Bleue du nord".

Ces enjeux économiques permettent ainsi à des producteurs de lait et de viande d'être également des gestionnaires de paysages de prairies permanentes humides. **La richesse environnementale devient donc aujourd'hui un atout supplémentaire pour le développement des prairies.** Ces prairies humides font partie intégrante du patrimoine biologique et permettent de concilier gestion économique et gestion écologique. Richesse biologique remarquable, les prairies humides du Parc naturel régional Nord - Pas-de-Calais, secteur Scarpe-Escaut, font partie intégrante du patrimoine.

Ainsi, depuis trois ans, en concertation avec la profession agricole, **le Parc naturel régional initie de nombreuses actions pour concilier production fourragère et protection de l'environnement** : mise à disposition d'un semoir permettant de réaliser des sursemis pour restaurer la valeur fourragère des prairies, gestion contractuelle de l'espace grâce notamment aux mesures agri-environnementales (1 300 ha de prairies en contrat), entretien des prairies avec le Fonds de Gestion de l'Espace Rural (300 ha de prairies concernées par le F.G.E.R.) puis enfin valorisation économique de ces prairies en faisant la promotion des filières de production de qualité.

En gérant les atouts et contraintes de ce secteur périurbain, les agriculteurs de cette région particulière répondent aujourd'hui à une

demande de production animale de qualité identifiée au territoire mais aussi à une nouvelle demande sociale de gestion d'un paysage de qualité : depuis 3 ans, 130 agriculteurs se sont déjà engagés dans ce nouvel enjeu !

Travail présenté aux Journées d'information de l'A.F.P.F.
"Des prairies plus pérennes, pour des produits de qualité
et l'entretien du territoire",
les 1^{er} et 2 avril 1997.

SUMMARY

More productive permanent pastures in a quality landscape in the neighbourhood of cities Example in a natural Regional Park

The natural Regional Park of the Scarpe and Scheldt Valleys (Region of Nord - Pas-de-Calais) stretches over wet alluvial lands in the neighbourhood of cities, which entails both assets and constraints for the farmers. In concert with agricultural organizations, the park authorities help the farmers to 'manage' the landscape, encouraging by various initiatives the maintenance of wet permanent pastures, which are often in competition with forests : land reorganization, pasture diagnoses and overseeding with Perennial Ryegrass and White Clover, aid to the restoration of fences, contractual management of pastures to encourage agricultural practices that respect the environment (limited nitrogen fertilization, late mowings, hedge plantings, etc.), and lastly giving economic value to the pastures by the production of 'biological' meat under extensive conditions.